



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Séance publique du

1 février 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS-MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

2010.37

OBJET : COMPTABILITÉ COMMUNALE - FIXATION DES TARIFS ET DROITS DIVERS

Le 01/02/10 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 26 Janvier 2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à M. François-Xavier DE PERETTI, M. Laurent DILLINGER à Mme Charlotte BENON, M. Robert FOUQUET à M. Jules SUSINI, M. Gérard GERACI à M. Francis TAULAN, M. Jean-Christophe GROSSI à M. Eric CHEVALIER, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES à M. Victor TONIN, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mme Reine MERGER

Excusés sans pouvoir :

M. Jean-Marc PERRIN

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Finance - Programmation
- Informatique et RRH
Direction du Budget

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 01/02/10

RAPPORTEUR : M. Gérard BRAMOULLÉ

Politique Publique : Gestion des Ressources et Moyens

OBJET : COMPTABILITÉ COMMUNALE - FIXATION DES TARIFS ET DROITS DIVERS - Décision du Conseil

Mes chers collègues,

Le Conseil Municipal fixe les tarifs des différents services publics et redevances.

Les propositions de tarifs, sauf cas particuliers, tiennent compte de l'évolution du coût de la vie.

Il est proposé en conséquence d'appliquer une augmentation moyenne de **2%**, arrondie selon les cas au centième ou à l'unité pour facilité de caisse.

Vous trouverez, ainsi, dans les tableaux ci-joints, les propositions de nouveaux tarifs.

Je vous demande donc, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** la proposition de tarifs des services publics, à compter du 1^{er} février 2010.

2010.37 - COMPTABILITÉ COMMUNALE - FIXATION DES TARIFS ET DROITS DIVERS

Présents et représentés	: 54
Présents	: 46
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 41
Contre	: 13

Ont voté contre

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Brigitte DEVESA, Mme Michelle EINAUDI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Fleur SKRIVAN, Mme Marie José VALETA

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à la majorité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 04/02/2010
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

TARIFS 2010 (en euros)

I - DROITS DE VOIRIE - OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC **(Chantiers divers)**

- ✚ **L'occupation du domaine public** par les divers dispositifs et équipements définis ci-après, **donne lieu à la perception de droits de voirie** selon le barème suivant.
- ✚ **L'autorisation de voirie établie suite à une demande d'occupation du domaine public**, comprend la grille de calcul ayant permis de calculer les coûts des droits de voirie correspondants, sur la base des chiffres donnés par le pétitionnaire (*surface et durée*).
- ✚ **En cas de dépassement des dates indiquées**, une autorisation complémentaire devra être sollicitée, et les droits de voirie complémentaires réglés selon les mêmes formes.
- ✚ **De même en cas de demande de prolongation**, les droits de voirie correspondants devront être réglés selon la tarification en vigueur.
- ✚ **En cas de durée ou de surface d'occupation du domaine public inférieure aux prévisions**, le montant des droits sera inchangé et aucune réclamation ou demande de dégrèvement ne sera reçue.
- ✚ **Toute occupation de places de stationnement** quelque soit le type d'occupation envisagé (matériel, benne à gravats..) **devra faire l'objet d'une demande d'autorisation**. Les droits de voirie correspondants seront payés par le pétitionnaire en lieu et place de la redevance SEMEPA dans le cas d'occupation de places de stationnement payant.
- ✚ **En cas d'occupation de places de stationnement payant exclusivement pour des véhicules dans le cadre d'un chantier**, l'autorisation (RPSC) ne sera délivrée que sur présentation d'une attestation de paiement de la redevance correspondante établie par la SEMEPA.
- ✚ **Le règlement des droits de voirie est effectué par le demandeur auprès de la Trésorerie Principale de la Ville d'Aix-en Provence (Trésor Public) dès réception de l'avertissement exécutoire correspondant envoyé par ce service.**
- ✚ **Toute demande d'occupation payante du domaine public (échafaudage, palissade, goulotte, benne à gravats, bungalow, dépôt de matériaux, étaielements...)** devra impérativement être accompagnée **d'un extrait K-bis à jour**. Ce document demandé par la Direction Budget de la Ville d'Aix en Provence concerne tout tiers qui ne serait pas personne physique et qui possède un numéro d'immatriculation inscrit au Registre du Commerce des Sociétés. En l'absence de ce document, les dossiers seront rejetés systématiquement.

		Tarifs 2009	proposition Tarifs 2010 arrondie selon les cas au centième ou à l'unité	Augmentation en %
1 - CLOTURE DE CHANTIER (minimum de perception 1 semaine + droit fixe) - (Toute semaine commencée est due)				
1.1 - Tarif au mètre carré d'occupation du domaine public délimité entre la clôture de chantier et la limite du domaine privé.	Tarif au m2 par semaine + droit fixe	9,91	10,11	2,00%
1.2 - Cas particuliers des travaux sur les bâtiments communaux, les bâtiments classés monuments historiques, les bâtiments propriété de l'Etat ou des travaux effectués par ou pour la Ville d'AIX.	Tarif :	Gratuité Y/c Droit Fixe	Gratuité Y/c Droit Fixe	
1.3 - Cas particuliers des travaux faisant l'objet d'une demande de subvention auprès de la Ville (façades en secteur sauvegardé).	Tarif :	Gratuité Sauf Droit Fixe	Gratuité Sauf Droit Fixe	
1.4 - Cas particuliers des travaux réalisés par ou pour la C.P.A et les prestataires et concessionnaires de la Ville.	Tarif :	Gratuité Y/c Droit Fixe	Gratuité Y/c Droit Fixe	

	Tarifs 2009	proposition Tarifs 2010 arrondie selon les cas au centième ou à l'unité	Augmentation en %
2 - ECHAFFAUDAGES VOLANTS ROULANTS Ou FIXES Ou EN PONT y compris EN ENCORBELLEMENT			
2.1 - Situés dans l'emprise d'une clôture de chantier faisant l'objet d'une perception de droits de voirie, pendant la durée de l'autorisation liée à la clôture.	Tarif :	Gratuité Y/c Droit Fixe	Gratuité Y/c Droit Fixe
2.2 - Situés sur le domaine public ou à l'aplomb du domaine public. Tarif au m2 (projeté au sol) par semaine + droit fixe	Tarif par semaine :	7,40	7,55 2,00%
2.3 - Cas particuliers des échafaudages en pont situés à l'aplomb du domaine public.			
2.3.1. - 1 m ² par semaine minimum si la surface totale des appuis est inférieure à 1 m2 + droit fixe	Tarif au m² par semaine + Droit Fixe	7,08	7,22 2,00%
2.3.2. - Tarif au m ² par semaine si la surface totale des appuis est supérieure à 1 m2 + droit fixe	Tarif au m² par semaine + Droit Fixe	7,18	7,32 2,00%

		Tarifs 2009	proposition Tarifs 2010 arrondie selon les cas au centième ou à l'unité	Augmentation en %
2.4 - Cas particuliers des travaux sur des bâtiments communaux, les bâtiments classés monuments historiques, les bâtiments propriété de l'Etat ou des travaux effectués par ou pour la Ville d'AIX.	Tarif :	Gratuité Y/c Droit Fixe	Gratuité Y/c Droit Fixe	
2.5 - Cas particuliers des travaux faisant l'objet d'une demande de subvention auprès de la Ville (façades en secteur sauvegardé).	Tarif :	Gratuité Sauf Droit Fixe	Gratuité Sauf Droit Fixe	
2.6. - Cas particuliers des travaux réalisés par ou pour la C.P.A. et les prestataires et concessionnaires de la Ville	Tarif :	Gratuité Y/c Droit Fixe	Gratuité Y/c Droit Fixe	
3 - ETAIS ou TOUT DISPOSITIF DE CONFORTEMENT SUR LE DOMAINE PUBLIC				
3.1 - Tarif au m2 d'emprise projeté au sol (minimum de perception 1 mois) + droit fixe (tout mois commencé est dû)	Tarif par mois :	111,30	113,53	2,00%
3.2 - Cas particuliers des étais ou dispositifs de confortement concernant des bâtiments communaux, les bâtiments classés monuments historiques, les bâtiments propriété de l'Etat.	Tarif :	Gratuité Y/c Droit Fixe	Gratuité Y/c Droit Fixe	
3.3. - Cas particuliers des travaux réalisés par ou pour la C.P.A. et les prestataires et concessionnaires de la Ville.	Tarif :	Gratuité Y/c Droit Fixe	Gratuité Y/c Droit Fixe	

		Tarifs 2009	proposition Tarifs 2010 arrondie selon les cas au centième ou à l'unité	Augmentation en %
4 - BENNES A DECOMBRES ou GOULOTTES D'EVACUATION Ou DEPOTS DE MATERIAUX SUR LE DOMAINE PUBLIC (interdits dans le secteur situé à l'intérieur des boulevards sauf dérogations exceptionnelles)				
4.1 - Situés dans l'emprise d'une clôture de chantier faisant l'objet d'une perception de Droits de voirie pendant la durée de l'autorisation liée à la clôture.	Tarif :	Gratuité Y/c Droit Fixe	Gratuité Y/c Droit Fixe	
4.2 - Sur ou en aplomb du domaine public.	Tarif par semaine :	167,47 + Droit fixe	170,82 + Droit fixe	2,00%
4.3 - Cas particuliers des travaux sur des bâtiments communaux, sur les bâtiments classés monuments historiques, les bâtiments propriété de l'Etat ou des travaux effectués par ou pour la Ville d'AIX.	Tarif :	Gratuité Y/c Droit Fixe	Gratuité Y/c Droit Fixe	
4.4 - Cas particuliers des travaux faisant l'objet d'une demande de subvention auprès de la Ville (façades en secteur sauvegardé).	Tarif :	Gratuité Sauf Droit Fixe	Gratuité Sauf Droit Fixe	
4.5 - Cas particuliers des travaux réalisés par ou pour la C.P.A. et les prestataires et concessionnaires de la Ville.	Tarif :	Gratuité Y/c Droit Fixe	Gratuité Y/c Droit Fixe	

		Tarifs 2009	proposition Tarifs 2010 arrondie selon les cas au centième ou à l'unité	Augmentation en %
5 - BUNGALOW DE CHANTIER (minimum de perception 1 semaine + droit fixe) Toute semaine commencée est due,				
5.1. -Tarif au m ² d'emprise au sol d'occupation du domaine public	Tarif par semaine :	5,40 + Droit Fixe	5,51 + Droit fixe	2,00%
5.2. - Cas particuliers des travaux réalisés par, ou pour la C.P.A. et les prestataires et concessionnaires de la Ville.	Tarif :	Gratuité Y/c Droit Fixe	Gratuité Y/c Droit Fixe	
5.3. - Cas particuliers des chantiers concernant des bâtiments communaux ou des travaux effectués par, ou pour la Ville d'AIX.	Tarif :	Gratuité Y/c Droit Fixe	Gratuité Y/c Droit Fixe	

		Tarifs 2009	proposition Tarifs 2010 arrondie selon les cas au centième ou à l'unité	Augmentation en %
6 - DROIT D'ETABLISSEMENT				
Toute délivrance d'une autorisation de voirie y compris en cas de renouvellement ou de prolongation, sauf les cas particuliers de gratuité cités auparavant, donnera lieu au paiement d'un droit fixe.	Droit Fixe :	51,00	52,00	2,00%
7 - PLAFONNEMENT				
Dans tous les cas, le montant des droits de voirie pour l'occupation du domaine public (chantiers divers) sera plafonné à 45 000 € (295 189,65 F) sur la durée de l'autorisation de voirie considérée.				
II - DROITS DE VOIRIE / OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC				
1 - EMPLACEMENT POUR VEHICULES DE TRANSPORTS DE FONDS				
Tarif forfaitaire d'occupation du domaine public pour un emplacement de stationnement protégé ou non par des bornes ou arceaux escamotables.	Tarif forfaitaire par an (minimum de perception : 1 an + Droit Fixe) :	1806,77	1842,91	2,00%
2 - STATIONS SERVICES ou POSTE DE DISTRIBUTION DE CARBURANT	Tarif forfaitaire + Droit Fixe :	170,42	173,83	2,00%

	Tarifs 2009	proposition Tarifs 2010 arrondie selon les cas au centième ou à l'unité	Augmentation en %
III - DROITS DE VOIRIE / BADGES D'ACCES DIVERS et TELECOMMANDE			
1 - BADGE D'ACCES EN ZONE PIETONNE			
1.1.-Première dotation (Pas de Droit Fixe)	Tarif :	Gratuité	Gratuité
1.2.-Remplacement en cas de perte, de vol, de détérioration ou de non restitution de badge (y compris badge de prêt.)	Tarif pour un badge (pas de Droit Fixe) :	34,41	35,10 2,00%
1.2.1 - Cas particuliers des Services Municipaux, des Taxis, de la Police (pas de droit fixe)	Tarif :	Gratuité	Gratuité
2 - TELECOMMANDE D'ACCES EN ZONE PIETONNE			
2.1. - Première dotation : tarif pour une télécommande (pas de droit fixe)	Tarif :	51,62	52,65 2,00%
2.1.1. - Cas particuliers des Services Municipaux et des Taxis (pas de droit fixe)	Tarif :	Gratuité	Gratuité
2.2. - Remplacement en cas de perte, de vol, de détérioration ou de non restitution de télécommande y compris télécommande de prêt.	Tarif pour une télécommande (pas de Droit Fixe) :	51,62	52,65 2,00%
2.2.1. - Cas particuliers des Services Municipaux (pas de droit fixe)	Tarif :	Gratuité	Gratuité
3 -TELECOMMANDE D'ACCES A LA CONTRE ALLEE SUD DU COURS MIRABEAU (Transports de fonds)			
3.1. - Première dotation (pas de droit fixe)	Tarif :	Gratuité	Gratuité
3.2. - Remplacement en cas de perte, de vol, de détérioration ou de non restitution de télécommande y compris télécommande de prêt.	Tarif pour une télécommande (pas de Droit Fixe) :	57,37	58,52 2,00%

	Tarifs 2009	proposition Tarifs 2010 arrondie selon les cas au centième ou à l'unité	Augmentation en %
4 -TELECOMMANDE D'ACCES A LA CONTRE ALLEE SUD DU COURS MIRABEAU (Partie Station de Taxis) ET A LA STATION DE TAXIS SITUEE PLACE GENERAL DE GAULLE			
4.1. - Première dotation : pas de droit fixe	Tarif :	Gratuité	Gratuité
4.2. - Remplacement en cas de perte, de vol, de détérioration ou de non restitution de Télécommande y compris télécommande de prêt.	Tarif pour un badge (pas de Droit Fixe) :	57,37	58,52 2,00%
5 - BADGE D'ACCES AU PARKING DE LA COUR D'HONNEUR DE L'ANCIEN HOPITAL PASTEUR			
5.1. - Première dotation : pas de droit fixe	Tarif :	Gratuité	Gratuité
5.2. - Remplacement en cas de perte, de vol, de détérioration ou de non restitution de badge y compris badge de prêt.	Tarif pour un badge (pas de Droit Fixe):	34,41	35,10 2,00%
5.2.1. - Cas particuliers des Services Municipaux (pas de droit fixe)	Tarif :	Gratuité	Gratuité
IV - DROIT DE VOIRIE / TRANSPORTS EXCEPTIONNELS			
Tout passage de transport exceptionnel nécessitant l'intervention des Services Municipaux de jour ou de nuit (astreinte), entraînera le règlement d'une somme forfaitaire + droit fixe	Tarif :	819,32	835,71 2,00%
V - BOITES AUX LETTRES et/ou BOITES DE STOCKAGE COURRIER			
Tarif forfaitaire d'occupation du domaine public pour une boîte aux lettres et/ou une boîte de stockage courrier posée(s) ou scellée(s) sur le domaine public ou en aplomb du domaine public. Surface maximale d'occupation (ou projetée) du D.P. au sol 1 m ² .	Tarif forfait par an:	157,50	160,65 2,00%

DIRECTION DE L'ENFANCE, DE LA JEUNESSE DU DROIT DES FEMMES ET DE LA FAMILLE

	Tarifs 2009	proposition Tarifs 2010 arrondie selon les cas au centième ou à l'unité	Augmentation en %
<u>Ateliers de curiosité</u> - contribution financière aux ateliers scientifiques et technique dans le cadre du contrat temps libre :			
par participant	3,20	3,30	3,12%
par enfant inscrit dans un centre de loisir sans hébergement	1,10	1,10	0,00%
<u>Utilisation des locaux du site Espace Enfance Jeunesse</u>			
Participation aux charges, tarif horaire	5,50	5,60	1,82%
Participation aux charges, tarif journée	26,00	26,50	1,92%

CONCESSIONS

	TARIFS 2009	proposition Tarifs 2010 arrondie selon les cas au centième ou à l'unité	Augmentation en %
1° TEMPORAIRE INDIVIDUELLE PLEINE TERRE			
Décennale 2,00 m x 1,20 m	200,00	205,00	2,50%
Trentenaire 2,00 m x 1,20 m	450,00	460,00	2,22%
Cinquantenaire (2,00m x 1,20m)	830,00	847,00	2,05%
2° TEMPORAIRE POUR CAVEAU			
Trentenaire 3 places (2,50m x 1,10 m) (Renouvellement uniquement)	730,00	745,00	2,05%
Trentenaire 2 places (2,50m x 1,80 m)	1300,00	1326,00	2,00%
Trentenaire 4 places (2,50m x 1,80 m)	1300,00	1326,00	2,00%
Trentenaire 6 places (2,50m x 1,80 m)	1300,00	1326,00	2,00%
Cinquantenaire 2 places (2,50m x 1,80m)	1800,00	1836,00	2,00%
Cinquantenaire 4 places (2,50m x 1,80m)	1800,00	1836,00	2,00%
Cinquantenaire 6 places (2,50m x 1,80m)	1800,00	1836,00	2,00%
3° PERPETUELLE PLEINE TERRE SANS CAVEAU			
(2,00m x 1,00m)	2250,00	2295,00	2,00%
4° PERPETUELLE POUR CAVEAU			
2,50m x 1,80 m (2 places)	4810,00	4906,00	2,00%
2,50m x 1,80 m (4 places)	4810,00	4906,00	2,00%
2,50m x 1,80 m (6 places)	4810,00	4906,00	2,00%
2,50m x 1,80 m (8 places)	4810,00	4906,00	2,00%
5° COLUMBARIUM			
Columbarium 10 ans (renouvellement uniquement)	400,00	408,00	2,00%
Columbarium 30 ans	750,00	765,00	2,00%
Columbarium 50 ans	1230,00	1255,00	2,03%
DEPOSITOIRE Cimetière les Milles			
par jour	1,00	1,00	0,00%
TAXES D'INHUMATION OU DE CREMATION			
Tarif	85,00	85,00	0% (commission consultative des services publics)

MAISON DE L'ETUDIANT

	TARIFS 2009	proposition Tarifs 2010 arrondie selon les cas au centième ou à l'unité	Augmentation en %
Participation des propriétaires privés proposant une offre de logement dans le cadre du Centre d'Information du Logement Etudiant (C.I.L.E.)			
par logement	22,00	22,50	2,27%

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA SANTE

	TARIFS 2009	proposition Tarifs 2010 arrondie selon les cas au centième ou à l'unité	Augmentation en %
DROITS DE VACCINATION anti-amarile,			
la vaccination	32,00	33,00	3,13%
DROITS DE VACCINATION contre la fièvre typhoïde et l'hépatite A,			
la vaccination	63,00	64,00	1,59%

DROITS DE STATIONNEMENT DES VEHICULES PAR AN

	TARIFS 2009	proposition Tarifs 2010 arrondie selon les cas au centième ou à l'unité	Augmentation en %
taxi, taxis camionnettes	366,00	373,00	2,00%

POS / PLU

	TARIFS 2009	proposition Tarifs 2010 arrondie selon les cas au centième ou à l'unité	Augmentation en %
Permis de Construire, documents d'urbanisme et tous documents relatifs au POS et au PLU Photocopie Noir et Blanc			
A4	0,15	0,15	0,00%
A3	0,30	0,30	0,00%
M2 Plan	1,50	1,55	3,33%
Tarif horaire	15,00	15,20	1,33%
Permis de Construire, documents d'urbanisme et tous documents relatifs au POS et au PLU Photocopie Couleur			
A4	0,50	0,50	0,00%
A3	1,00	1,00	0,00%
M2 Plan	1,50	1,55	3,33%
Tarif horaire	15,00	15,20	1,33%

CITE DU LIVRE			
	TARIFS 2009	proposition Tarifs 2010 arrondie selon les cas au centième ou à l'unité	Augmentation en %
HABITANTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D' AIX			
Tous documents			
- discothèque / vidéothèque + lecture	16,00	16,30	1,88%
La gratuité est applicable : aux moins de 18 ans, à l'ensemble des chômeurs et bénéficiaires du RSA ou de toute allocation sociale sur présentation de pièces justificatives, aux passeports loisirs Le demi tarif est applicable : au 18-25 ans sur présentation de pièces justificatives			
Pour la bibliothèque allemande, exclusivement aux adhérents de la Maison de Tübingen			
HABITANTS HORS COMMUNAUTE			
Tous documents			
- discothèque / vidéothèque + lecture	32,00	32,60	1,88%
PRET ENTRE BIBLIOTHEQUES			
National -Tarif d'envoi - de 20 pages	3,30	3,40	3,03%
Tarif d'envoi + de 20 pages	6,40	6,50	1,56%
Volumes tarif d'envoi	8,50	8,70	2,35%
International - Tarif d'envoi - de 20 pages	6,85	7,00	2,19%
Tarif d'envoi + de 20 pages	9,00	9,20	2,22%
Volumes tarif d'envoi	13,00	13,30	2,31%
DROIT DE PHOTOCOPIE ET DE TIRAGE SUR IMPRIMANTE			
Photocopie la page en noir et blanc	0,30	0,30	0,00%
VIDEOTHEQUE D'ART LYRIQUE			
Droit de reproduction des enregistrements d'opéras conservés (uniquement réservé aux ayants-droit : interprètes, chefs d'orchestre, metteurs en scène, directeurs artistiques, etc ... ou avec leur autorisation)	155,00	159,00	2,58%

DIRECTION DES SPORTS			
	TARIFS 2009	proposition Tarifs 2010 arrondie selon les cas au centième ou à l'unité	Augmentation en %
DROITS D'ENTREE DANS LES TENNIS MUNICIPAUX			
carte d'adhésion annuelle tarif général adulte (sans limitation d'entrées)	82,00	SUPPRESSION DES DROITS TENNIS à l'exception de la facturation aux scolaires	
carte d'adhésion annuelle tarif général adulte (sans limitation d'entrées) Tarif préférentiel pour les inscrits au Pass'Sport Club Tennis 2008-2009 (-20%)	66,00		
carte d'adhésion annuelle tarif réduit (sans limitation d'entrées)	53,00		
carte d'adhésion annuelle tarif réduit (sans limitation d'entrées) Tarif préférentiel pour les inscrits au Pass'Sport Club Tennis 2008-2009 (-20%)	42,00		
carte d'adhésion annuelle tarif couple (sans limitation d'entrées)	143,00		
carte d'adhésion semestrielle tarif général adulte (sans limitation d'entrées)	46,00		
carte d'adhésion trimestrielle tarif général adulte (sans limitation d'entrées)	26,00		
participation au tournoi municipal	5,00		
tarif de location de court pour joueur de passage (le court et par heure)	8,00		
tarif de location de court pour joueur invité par un adhérent (par heure et par joueur invité)	4,00		
Remise d'un badge personnel à clé, délivré lors de l'achat de la carte d'adhésion, versement d'une caution forfaitaire	15,00		
tarif horaire pour les établissements secondaires et associations	4,60		
LOCATION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS A DES ENTREPRISES PRIVEES			
GYMNASE :			
Journée	1 071,00	1 092,00	1,96%
Demi-journée	535,00	546,00	2,06%
Par heure supplémentaire	80,00	82,00	2,50%
DOJO :			
Journée	267,00	272,00	1,87%
Demi-journée	134,00	137,00	2,24%
Par heure supplémentaire	53,00	54,00	1,89%

	TARIFS 2009	proposition Tarifs 2010 arrondie selon les cas au centième ou à l'unité	Augmentation en %
TERRAIN DE GRANDS JEUX (plaine de jeux) :			
Journée	857,00	874,00	1,98%
Demi-journée	428,00	437,00	2,10%
Par heure supplémentaire	107,00	109,00	1,87%
Par heure supplémentaire éclairée	214,00	218,00	1,87%
PELOUSE D'HONNEUR :			
Journée	5 355,00	5 462,00	2,00%
Demi-journée	2 677,00	2 731,00	2,02%
Par heure supplémentaire	750,00	765,00	2,00%
Par heure supplémentaire éclairée	1 071,00	1 092,00	1,96%
LOCATION HORAIRE D'EQUIPEMENTS SPORTIFS AUX ECOLES (HORS AIDE DU DEPARTEMENT ET DE LA REGION) ET ETABLISSEMENTS PUBLICS			
Gymnases	14,00	14,30	2,14%
Dojos	12,00	12,20	1,67%
Terrains Synthétique et Peloué	18,00	18,40	2,22%
Terrains Stabilisé	14,00	14,30	2,14%
Terrains Plateaux Benjamins	10,00	10,20	2,00%
Plateaux multisports	6,00	6,10	1,67%
Ateliers d'athlétisme	4,00	4,10	2,50%
ACTIVITE EQUESTRE (dans le cadre du dispositif Pass'Sport Club) (nombre de saisons d'inscription limité à 3 par enfant)	TARIFS 2009	proposition Tarifs 2010 arrondie selon les cas au centième ou à l'unité	Augmentation en %
cas n°1 : 1ère inscription	150,00	153,00	2,00%
cas n°2 : 1ère réinscription	200,00	204,00	2,00%
cas n°3 : dernière réinscription	250,00	255,00	2,00%

<u>La gratuité pour les Tennis est applicable aux :</u>	<u>Autres cas de gratuités :</u> dans le cadre des réservations de crénaux
<p><u>1</u> Groupes dans le cadre des échanges avec les villes jumelées à Aix</p>	<p><u>1</u> U.N.S.S, F.N.S.U</p> <p><u>2</u> Les écoles maternelles et primaires de la commune d'Aix en Provence</p> <p><u>3</u> Les stages sportifs organisés par les associations sportives aixoises pendant les vacances scolaires</p> <p><u>4</u> Les réservations annuelles du Pass'Sport Club Tennis</p> <p><u>5</u> Les réservations pour les rencontres en championnat par équipes des associations subventionnées par la Commune d'Aix en provence</p>

DROITS D'ENTREE DANS LES MUSEES :**MUSEE DES TAPISSERIES, VENDOME MUSEUM HISTOIRE NATURELLE**

	TARIFS 2009	proposition Tarifs 2010 arrondie selon les cas au centième ou à l'unité	Augmentation en %
tarif unique	3,00	3,10	3,33%
conférence en supplément du billet d'entrée	3,50	3,60	2,86%
visite guidée pour des groupes de 12 personnes au moins (en sus du billet entrée)	3,00	3,10	3,33%

LA GRATUITE EST APPLICABLE :

- aux jeunes jusqu'à 25 ans

- aux RMIstes, aux chômeurs de longue durée et aux personnes bénéficiant de l'aide légale + 10% de la communauté d' agglomération du pays d'Aix sur présentation des justificatifs : au personnel de conservation, aux enseignants, aux journalistes et au personnel municipal

RUBRIQUES	TARIFS 2009	proposition Tarifs 2010 arrondie selon les cas au centième ou à l'unité	Augmentation En %
Article L.2125-1 du CG3P : Toute occupation ou utilisation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance			
TITRE PREMIER - LES MARCHES ET LES FOIRES			
MARCHES D'ALIMENTATION, AUX FLEURS, AUX SAPINS, AU DEBALLAGE, BROCANTE, ANTIQUITE, QUINCAILLERIE			
Abonnés :			
Étalages ordinaires, le ml par mois	15,70 €	16,00 €	1,91%
Fourgons et étalages dépassant 2,5m de profondeur, le m ² par mois	11,80 €	12,05 €	2,12%
Passagers :			
Étalages ordinaires, le ml par jour	2,05 €	2,10 €	2,44%
Fourgons et étalages dépassant 2,5m de profondeur, le m ² par jour	1,65 €	1,70 €	3,03%
Étalages ordinaires, le ml samedis, dimanches et jours fériés	2,30 €	2,35 €	2,17%
Fourgons et étalages ordinaires (au-delà de 2,5m de profondeur) le m ² les samedis, dimanches et jours fériés	2,50 €	2,55 €	2,00%
Marché à la banque, démonstrateurs, le ml par jour	4,10 €	4,20 €	2,44%
Étalages : chrysanthèmes, sapins, muguet, le m ² , par jour	2,00 €	2,00 €	0,00%
Villages (Les Milles, Luynes, Puyriscard) et les quartiers sauf Jas de Bouffan et Encagnane tous les jours :			
Abonnés :			
Étalages ordinaires, le ml par mois	10,45 €	10,70 €	2,39%
Fourgons, magasins ou remorques, le m ² par mois	8,25 €	8,40 €	2,00%
Passagers :			
Étalages ordinaires, le ml, par jour	1,65 €	1,70 €	3,03%
Fourgons magasins ou remorques, jusqu'à 15 m ² , par jour	10,00 €	10,20 €	2,00%
Le m ² supplémentaire, par jour	1,25 €	1,30 €	2,00%
TITRE DEUXIEME : ANIMATIONS SUR LE DOMAINE PUBLIC ET DANS LES PARCS ET JARDINS			
1ère Secton : Manifestations commerciales et associatives			
<u>Cours Mirabeau :</u>			
Droit fixe par jour, par exposant par m ²	6,85 €	7,00 €	2,00%
Manifestation d'une semaine et plus, par jour et par exposant, pour 4 m ²		21,00 €	création
Antiquaire le stand (petits meubles), pour 4 m ² / jour	33,40 €	34,10 €	2,00%
Antiquaire le double stand (gros meubles) pour 8 m ² / jour		51,15 €	création
<u>Centre Ville, hors Cours Mirabeau (et à l'intérieur des boulevards de ceinture) :</u>			
Droit fixe par jour, par exposant, par m ²	5,80 €	5,25 €	réajustement
Manifestation d'une semaine et plus, par jour et par exposant, pour 4 m ²		15,75 €	création

RUBRIQUES	TARIFS 2009	proposition Tarifs 2010 arrondie selon les cas au centième ou à l'unité	Augmentation En %
<u>Hors Centre Ville (et à l'extérieur des boulevards de ceinture) :</u>			
Droit fixe par jour, par exposant, par m²	2,80 €	3,95 €	réajustement
Manifestation de plus d'une semaine, par jour et par exposant pour 4 m²		11,85 €	création
Exposition commerciale de véhicules, le m² par jour	9,70 €	9,90 €	2,06%
Exposition diverse à caractère associatif, le ml, par jour	4,50 €	4,60 €	2,22%
Manifestation (bourse aux livres, peintres), par jour, par exposant et par m²		4,50 €	création
Petit train touristique, par an	2 730,00 €	2 785,00 €	2,01%
Petit train touristique, par mois	262,50 €	268,00 €	2,10%
TOURNAGES DE FILMS, SPOTS, PHOTOGRAPHIES PUBLICITAIRES :			
Cours Mirabeau et Rotonde, par jour, hors frais de stationnement	861,00 €	500,00 €	création
Centre Ville, hors Cours Mirabeau (et à l'intérieur des boulevards de ceinture), par jour, hors frais de stationnement	420,00 €	375,00 €	création
Autres lieux de la Commune, par jour, hors frais de stationnement	262,50 €	281,25 €	création
Prises de vues culturelles dédiées à la promotion de la Ville	50,00 €	gratuité	
FOIRES AUX SANTONS :			
Santonner, le m², par jour	1,05 €	1,10 €	2,00%
Santonner, le m², par semaine	5,40 €	5,50 €	1,85%
VIDE GRENIERS :			
Centre Ville, par jour et par ml	5,60 €	5,70 €	1,79%
Hors Centre Ville, par jour et par ml	2,30 €	4,30 €	réajustement
Vide-greniers participant à une action humanitaire, prix forfaitaire, par jour	52,50 €	70,00 €	réajustement
Caution pour dégradation et salissures du domaine public		20,00 €	création
BRADERIE :			
Le ml, par jour	5,40 €	5,50 €	1,85%
2ème Section : CIRQUES, FETES FORAINES			
Petit cirque de quartier et de village, par jour	41,80 €	42,60 €	1,91%
Grand cirque, par jour	52,50 €	53,60 €	2,10%
Cautionnement forfaitaire	1 790,05 €	1 826,00 €	2,01%
Manège ou métier forain (hors Fête Foraine) Centre-Ville, l'unité par jour	16,70 €	17,00 €	1,80%
Manège ou métier forain (hors Fête Foraine) Centre-Ville, l'unité par mois	387,90 €	396,00 €	2,09%
Manège ou métier forain dans les Quartiers et Villages par jour	10,90 €	11,10 €	1,83%
Manège ou métier forain dans les Quartiers et Villages par mois	294,00 €	300,00 €	2,04%
Manège ou métier forain Fête Foraine, l'unité, par jour	8,40 €	8,60 €	2,38%
Manège ou métier forain Fête Foraine, l'unité, par mois	214,20 €	218,50 €	2,01%
3ème Section : PARCS ET JARDINS			
Terrasse à l'intérieur du Parc St Mitre (forfaitaire), par mois	93,20 €	95,10 €	2,04%
Occupation des Parcs et Jardins, le m², par jour		6,00 €	création
Manifestation dans les parcs et jardins, pour 8 jours (forfaitaire), montage et démontage compris	7 497,00 €	7 647,00 €	2,00%
Manifestation dans le Pavillon Vendôme, par jour, (forfaitaire)		250,00 €	création
Manifestation dans le Domaine du Grand St Jean, par jour		500,00 €	création

RUBRIQUES	TARIFS 2009	proposition Tarifs 2010 arrondie selon les cas au centième ou à l'unité	Augmentation En %
TITRE TROISIEME - OCCUPATIONS DU DOMAINE PUBLIC			
1ère section : MOBILIERS ET DISPOSITIFS DIVERS (ROLE)			
Appareils à crêpes ou à gauffres par an	262,50 €	268,00 €	2,10%
Appareils à crêpes ou à gauffres par mois		22,35 €	création
Appareils à glaces, l'unité par an	537,00 €	268,00 €	réajustement
Appareils à glaces, l'unité par mois		22,35 €	création
Appareils à jus de fruits, l'unité par an	262,50 €	268,00 €	2,00%
Appareils à jus de fruits, l'unité par mois		22,35 €	création
Distributeurs automatiques de billets, l'unité par an	185,00 €	189,00 €	2,16%
Attributs lumineux, l'unité par an	22,70 €	23,20 €	2,20%
Bancs de coquillages ou de marrons, par mois	35,70 €	36,40 €	1,96%
Banque réfrigérée, l'unité par an	342,70 €	350,00 €	2,13%
Brumisateur, l'unité par saison	105,00 €	107,00 €	1,90%
Climatiseur, l'unité par an	90,70 €	93,00 €	2,54%
Complexe audio vidéo culturel ""Le Cézanne"" (passage souterrain rue Villars) par an	5 867,70 €	5 986,00 €	2,02%
Congélateur, l'unité par an	126,00 €	129,00 €	2,38%
Encombres éparés, le m² par an	206,20 €	210,00 €	1,84%
Enseigne lumineuse, l'unité par an	22,70 €	23,20 €	2,20%
Enseigne ordinaire, l'unité par an	14,40 €	14,70 €	2,08%
Étalage devant magasin, avec employé permanent ou démonstrateur, le m² par an	477,35 €	487,00 €	2,02%
Étalage devant magasin, avec employé permanent ou démonstrateur, le m² par jour	18,00 €	18,40 €	2,22%
Étalage ordinaire, le m² par an	76,45 €	78,00 €	2,03%
Globes lumineux, spots, dispositif d'éclairage, l'unité par an	14,00 €	14,30 €	2,14%
Mannequin, l'unité par an	76,45 €	78,00 €	2,03%
Palissades exploitées à des fins publicitaires le m² par trimestre	10,80 €	11,00 €	1,85%
Panneaux cinéma, l'unité par an	117,30 €	120,00 €	2,30%
Panneaux lumineux, l'unité par an	22,70 €	23,20 €	2,20%
Panneaux ordinaires < à 1m², l'unité par an	54,60 €	55,70 €	2,01%
Panneaux ordinaires > à 1m², l'unité par an	113,40 €	115,70 €	2,03%
Panneaux sur pied, l'unité par an	170,75 €	174,00 €	1,90%
Paravents, bas flancs, le ml par an	9,80 €	10,00 €	2,00%
Parc à gaz, bouteilles le m² par an	385,60 €	393,00 €	1,92%
Porte cartes, l'unité par an	76,45 €	78,00 €	2,03%
Porte journaux l'unité par an	76,45 €	78,00 €	2,03%
Porte menu < à 1m², l'unité par an	35,70 €	36,40 €	1,96%
Porte menu > à 1m², l'unité par an	63,00 €	64,25 €	1,98%
Présentoir, l'unité par an	76,45 €	78,00 €	2,03%
Rampes ou guirlandes lumineuses, le ml par an	11,60 €	11,80 €	1,72%
Redevances sur panneaux publicitaires le m² par an	163,45 €	166,70 €	1,99%
Rôtissoire, l'unité par an	179,05 €	182,60 €	1,98%
Appareils de chauffage, l'unité par an	84,00 €	85,70 €	2,02%
Tentes ou Stores ou Bannes, le m² par an	3,70 €	3,80 €	2,70%
Ventes ambulantes, le m² par jour	17,00 €	17,30 €	1,76%
Vitrines en saillie > à 1 m² par an	35,70 €	36,40 €	1,96%
Vitrines en saillie < à 1 m² par an	69,30 €	70,70 €	2,02%

RUBRIQUES	TARIFS 2009	proposition Tarifs 2010 arrondie selon les cas au centième ou à l'unité	Augmentation En %
2ème section : FOURGONS MAGASINS, BOXES, KIOSQUES, BALADEUSES			
VEHICULES FOURGONS-MAGASINS servant à la vente de pizzas et autre alimentaire :			
Centre Ville, hors Cours Mirabeau (et à l'intérieur des boulevards de ceinture) :			
le m² par mois	37,40 €	38,20 €	2,14%
Occupation temporaire le m² par jour		3,80 €	création
Hors Centre Ville (et à l'extérieur des boulevards de ceinture) :			
le m² par mois	30,00 €	30,60 €	2,00%
Occupation temporaire le m² par jour		3,10 €	création
Zone suburbaine et Villages :			
le m² par mois	24,90 €	25,40 €	2,00%
Occupation temporaire le m² par jour		2,60 €	création
KIOSQUES DE PETITE RESTAURATION et (ou) DE CONFISERIE :			
Centre Ville, hors Cours Mirabeau (et à l'intérieur des boulevards de ceinture) :			
l'unité par mois	781,70 €	797,00 €	1,96%
Hors Centre Ville (et à l'extérieur des boulevards de ceinture) :			
l'unité par mois	552,50 €	564,00 €	2,08%
Zone suburbaine et Villages :			
l'unité par mois	371,00 €	378,40 €	1,99%
KIOSQUES A JOURNAUX :			
Centre Ville, hors Cours Mirabeau (et à l'intérieur des boulevards de ceinture) :			
l'unité par mois	378,85 €	386,40 €	1,99%
Hors Centre Ville (et à l'extérieur des boulevards de ceinture) :			
l'unité par mois	200,80 €	205,00 €	2,09%
Zone suburbaine et Villages :			
l'unité par mois	200,80 €	205,00 €	2,09%
KIOSQUES A FLEURS :			
Centre Ville, hors Cours Mirabeau (et à l'intérieur des boulevards de ceinture) :			
l'unité par mois	1 523,60 €	1 554,00 €	2,00%
Hors Centre Ville (et à l'extérieur des boulevards de ceinture) :			
l'unité par mois	923,00 €	941,50 €	2,00%
Zone suburbaine et Villages :			
l'unité par mois	320,30 €	326,70 €	2,00%
KIOSQUES DIVERS :			
Box passage souterrain, l'unité par mois	382,90 €	391,00 €	2,12%
Structure commerciale temporaire < à une semaine	315,00 €	321,30 €	2,00%
Structure commerciale temporaire par mois	1 260,00 €	1 285,00 €	1,98%
Kiosque clés minutes, le m² par mois	19,30 €	19,70 €	2,07%

RUBRIQUES	TARIFS 2009	proposition Tarifs 2010 arrondie selon les cas au centième ou à l'unité	Augmentation En %
3ème section : SANITAIRES A USAGE PUBLIC			
Droit d'utilisation d'une sanisette	0,40 €	0,40 €	0,00%
4ème section : TERRASSES DES CAFES, BARS, RESTAURANTS, BRASSERIES OU TOUT AUTRE ETABLISSEMENT			
ZONAGE : Il est établi une base de tarification des terrasses et vérandas selon les zones suivantes			
<u>ZONE 1</u> : Cours Mirabeau, Rue Tournefort, Place Forbin, Place du Général de Gaulle (Ronde), avenue Guisepppe Verdi, Place François Villon			
<u>ZONE 2</u> : Place Jeanne d'arc, place des Prêcheurs, place de la Madeleine, place de Verdun, place de l'Hôtel de Ville, place Richelme, place Ramus, place des Augustins, place des Cardeurs, rue Espariat dans sa partie comprise entre la rue Paul Doumer et le Cours Mirabeau, rue Gaston de Saporta, avenue Victor Hugo, avenue des Belges, avenue Napoléon Bonaparte.			
<u>ZONE 3</u> : Intérieur des boulevards de ceinture y compris ceux-ci			
<u>ZONE 4</u> : Le reste du territoire de la Commune			
Vérandas autorisées le m², par an :			
- Zone 1	175,60 €	179,10 €	1,99%
- Zone 2	106,50 €	108,60 €	1,97%
- Zone 3	63,20 €	64,50 €	2,06%
- Zone 4	43,30 €	44,20 €	2,08%
Terrasses autorisées le m², par an :			
- Zone 1	81,90 €	83,50 €	1,95%
- Zone 2	65,50 €	66,80 €	1,98%
- Zone 3	38,65 €	39,40 €	1,94%
- Zone 4	24,60 €	25,10 €	2,03%
Extension de terrasses autorisées le m², par an (50 % du tarif normal D.C.M n°9/91) :			
- Zone 1	41,00 €	41,80 €	1,95%
- Zone 2	32,80 €	33,45 €	1,98%
- Zone 3	19,20 €	19,60 €	2,08%
- Zone 4	12,30 €	12,55 €	2,00%
Réductions des tarifs en raison des marchés permanents :			
- Réduction de 50 % pour la Place Richelme (hors Place du Sanglier)	32,80 €	33,45 €	1,98%
- Réduction de 25 % pour les places et voies accueillant des marchés	49,15 €	50,10 €	1,93%
Surfaces occupées sans droit ni titre :			
Toute constatation d'occupation fait l'objet d'une perception de droits de place spéciaux égaux aux droits annuels correspondants à l'emplacement occupé et à la nature de l'installation, avec majoration de 50% du tarif normal, applicable à la zone considérée. En cas de récidive, cette majoration sera portée à 100% du tarif normal. Ces droits de place spéciaux pourront être répétés à chaque nouveau constat de l'infraction.			